

Copie

Un fondé de pouvoir de Sa Majesté Le Roy de France a  
ceux quatre vingtz et deux Le Roy de France a  
fontaine de la Motte, qui font Madame  
La Comtesse d'Artois avoir une pension de  
sa M<sup>te</sup> de la somme de \_\_\_\_\_  
par an, et de laquelle sont dus certains  
arrangements, Sa M<sup>te</sup> tant de sa propre considération  
que pour remarquer et reconnaissance de l'obligeance  
qu'elle a eue de luy appartenir a favorablement  
permettre et arrêter a Monsieur de la Roche  
d'Artois la somme de vingt mil six centz pour  
luy aider a marier l'un de ses filles de luy  
et de l'écuyer de sa M<sup>te</sup>, ayant pour  
testimonage de ce fait Sa M<sup>te</sup> commandé luy  
de expedier le present acte et de le signer, et  
estoit subsigné Henry, et plus bas  
de nonnulla.

Copie faite en l'année de  
original, et de sa copie de  
est tenu de renvoyer le  
de Sa Majesté Le Roy de France par un  
Secrétaire du Court d'Espagne.

202 H. de la Roche  
1790

Réceu par le soubsigne ce xxiii<sup>e</sup> de Juin  
des mains de Monsieur le Curateur de La Maison  
mortuaire de feu très illustre Prince d'Orange  
suivant l'ordonnance de la Cour d'Hollande  
in date du xvij. de Juin 1598. l'original d'ou  
cette copie authentique est tirée: afin de la faire  
tenir à madame l'Electrice Palatine.

Rbe S. Georgeff